

citoyen

ANALYSE

2018

Partenariats

Mobilisation

Participation

FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

MOBILISEZ-VOUS QU'ILS DISAIENT...

Mara Scandariato

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Mobilisation, participation, implication, légitimité, tous concernés, ensemble, l'union fait la force, communication

« Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre. Dans ces pages, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. »

Bon ! Soyons honnêtes, nous n'avons pas toujours le courage, après une longue journée de travail, d'interminables négociations avec les enfants pour le goûter, les devoirs et le bain, de reprendre la voiture pour retourner à l'école et assister à la réunion mensuelle de l'Association de parents.

Pourtant, c'est agréable de parfois s'attarder devant les grilles de l'école et d'échanger avec d'autres parents, rencontrés à l'occasion de la fête d'anniversaire du petit dernier, sur le prix de la cantine, l'état des toilettes, la sécurité aux abords de l'établissement, l'absence de poubelles, la surveillance à midi « mais que, quand même, on a de la chance d'avoir de supers enseignants », etc. Cet espace-temps propice aux échanges informels donne parfois lieu à l'envie de créer une Association de parents, espace-temps qui formalise et organise les relations et transforme le parent en acteur engagé collectivement.

Et pourtant, entre l'envie, le passage à l'acte, et les actions, il y a de la marge. Au moment de se rendre à une réunion de l'Association de parents, l'énergie peut faire défaut, la petite dernière n'est pas encore couchée, le plus grand termine son dossier d'histoire et a besoin de votre soutien, un impératif au travail contrarie votre emploi du temps, personne pour garder les enfants, etc. Dans tous les cas, il faut faire un choix : participer ou ne pas participer ? *Non, vraiment, ce ne sera pas possible, ce sera pour une prochaine fois, si, si.*

Vous avez beau être convaincus que s'informer, partager des informations, débattre, consulter les parents, préparer collectivement un projet, agir ensemble, est essentiel, parfois (ou souvent), investir du temps dans les organes de participation devient compliqué et même décourageant.

Que racontent les parents actifs dans les Associations de parents ? Comment s'en sortent-ils ? Cette analyse leur donne la parole.



TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Une association de parents dans chaque école, c'est un droit.....	3
Agir oui, mais quand la communication est compliquée, on fait comment ?.....	4
Transmettre les informations aux parents, déjà un défi ?.....	5
De l'importance de la communication	5
Les parents-relais, ou le chaînon manquant ?	5
Quelle utilité ?	6
Charte ou pas charte ?.....	6
Se mobiliser, s'organiser, interpeller, c'est déjà demain !	7
Bibliographie.....	8

UNE ASSOCIATION DE PARENTS DANS CHAQUE ÉCOLE, C'EST UN DROIT

Entre le décret Missions de 1997 qui impose l'organisation d'un Conseil de participation dans chaque établissement scolaire et le décret Association de parents de 2009 qui fixe les missions des Associations de parents, l'espace pour la participation parentale s'est institutionnalisée. Reste à faire vivre ces organes qui se veulent être représentatifs. La ligne de conduite est bien celle de la défense de l'intérêt collectif, en l'occurrence « les enfants de l'école », et non pas « mon enfant d'abord ».

On relève au passage que « le droit de s'associer » est garanti par la Constitution, bien avant et bien au-delà du décret Association de parents de 2009. Ce décret fixe en revanche les missions sur lesquelles les parents ont à se pencher, mises en lien avec les missions propres du Conseil de participation.

Art 4 §2

Le Comité de l'Association des Parents, tel que défini au § 1er du présent article, a pour missions :

- d'organiser, conjointement avec la direction de l'établissement, une Assemblée générale des Parents, au moins une fois par an ;*
- d'organiser des réunions de parents afin de débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation ;*
- d'assurer la circulation de l'information entre les parents d'élèves de l'établissement et leurs éventuels organes représentatifs ;*
- de susciter la participation active de tous les parents d'élèves de l'établissement en vue de leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable au sein de l'établissement scolaire de leurs enfants ;*
- d'émettre d'initiative des avis et/ou des propositions aux acteurs concernés.*

Les parents engagés dans les Associations le disent :

- Eh oui, c'est vrai qu'il en faut de la volonté et du temps pour s'engager.*
- Nous n'avons pas toujours le temps, le courage ou l'énergie de donner de nous-mêmes pour l'école de nos enfants.*
- C'est vrai que pourtant, il y a des choses qui nous plaisent beaucoup, ou nous déplaisent particulièrement, et que nous n'avons pas toujours l'occasion d'en parler à qui de droit.*

Les parents rapportent leur difficulté à quitter le rôle de spectateurs que l'école leur attribue : devenir acteurs semble parfois mission impossible. Le sentiment de ne pas être un interlocuteur compétent, de ne pas être à la même hauteur, ou de se trouver dans un rapport asymétrique par rapport à l'autorité (la direction, le pouvoir organisateur, voire l'enseignant) est souvent partagé. Comme s'il existait un rapport de force entre les membres de la communauté scolaire et les parents, et que tous n'avaient pas le même poids autour de la table. Comme si les parents d'élèves n'étaient pas, eux aussi, des membres de la communauté scolaire.

Alors, la participation parentale collective, des parents acteurs dans leur école, juste une utopie ?

AGIR OUI, MAIS QUAND LA COMMUNICATION EST COMPLIQUÉE, ON FAIT COMMENT ?

Temps d'arrêt sur les Associations de parents et leurs acteurs, les parents. Que disent-ils ? Les expériences ne sont pas toutes les mêmes, le mode de fonctionnement d'une Association de parents n'est pas l'autre et les moyens d'actions ne font pas forcément l'unanimité.

Un papa nous rapporte : *Les actions des Associations de parents sous forme de collaboration, de dialogue ne fonctionnent pas. Selon lui, les actions doivent être plus agressives et soutenues par les médias, elles doivent créer un rapport de force par médias interposés.*

Une maman livre quant à elle ses doutes : *Des parents que je connais sont contre "nos" réunions car ne voulant pas aggraver une relation déjà conflictuelle avec l'école. Les expériences négatives les poussent à laisser se tasser les choses et à attendre que le calvaire se termine avec la fin des primaires ou des secondaires.*

Un autre papa relaye également son expérience : *Plus d'empathie et moins de susceptibilité dans la relation Parents / Ecoles. Je ressens une peur des deux côtés. L'école qui ne veut pas qu'on fouille dans ses affaires. De l'autre, les parents qui ne veulent plus s'impliquer par peur de représailles sur leurs enfants et d'être catalogués. Les pouvoirs organisateurs cachent leur impuissance et l'accumulation des fautes, les parents la ferment et laissent faire en serrant les dents. Il y a bien une relation de force et c'est le pouvoir organisateur qui doit à chaque fois gagner par peur de perdre la face. Pour attirer les prochains élèves, on mettra vite la poussière sous le tapis, j'en suis convaincu.*

Ces témoignages permettent de se rendre compte des difficultés sur le terrain ainsi que de celle de choisir un mode d'action.

- Par peur d'éventuelles représailles sur les enfants, faut-il accepter des choses que l'on aimerait pourtant voir changer ? Faut-il refuser de se heurter à un mur d'incompréhension mutuelle
- Faut-il utiliser les grands moyens et affronter de face l'institution scolaire, par des actions à la limite de la provocation ou par média interposés ? Faut-il prendre le risque du blocage total de la communication et d'un rapport de force encore accentué ?

Comment arriver à avancer ? Le rapport de force est-il inévitable ?

Ailleurs, le Conseil de participation se réunit plus que deux fois par an, la régularité des rencontres au fil des années a enclenché un dynamisme, les membres s'y expriment et avancent ensemble, en se donnant le temps de préparer les dossiers, avec des changements visibles dans l'école ; cette visibilité entraîne à son tour un sentiment de satisfaction motivant pour la suite.

Ici, le comité de l'association de parents n'est pas considéré uniquement comme le véhicule d'information de l'école vers les parents d'élève ; la volonté a été de concerter les parents, et de les considérer comme capables de préparer un dossier, de consulter les autres parents pour construire un avis, de formuler des recommandations, et de concevoir des projets.

TRANSMETTRE LES INFORMATIONS AUX PARENTS, DÉJÀ UN DÉFI ?

De l'importance de la communication

Avant toute chose, il faut s'atteler à communiquer, les Associations de parents en conviennent ! En plus d'être présent sur le terrain, il est important d'avoir un maximum de visibilité dans l'école, grâce au panneau d'affichage mis à la disposition de l'Association de parents ou aux communications « tous cartables », par exemple.

À l'ère des réseaux sociaux, les pages Facebook sont également très prisées.¹

Certaines Associations de parents ont également mis en place, avec succès, un questionnaire en ligne auquel les parents qui le souhaitent sont invités à répondre. Il a pour but de récolter les coordonnées des parents, de cibler au mieux les informations qu'ils souhaitent recevoir de la part de l'Association de parents (sous forme de choix multiple : toutes les communications, uniquement les invitations aux événements etc.) et parfois également des questions plus spécifiques concernant les sujets qui les intéressent ou les actions qu'ils attendent de leur Association de parents.

Il existe de nombreux outils en ligne permettant de créer aisément ces questionnaires. Il suffit ensuite de profiter de la prochaine communication de l'Association de parents pour transmettre aux parents l'adresse internet qui permet d'y accéder. Et le tour est joué.

Les parents-relais, ou le chaînon manquant ?

Pour faciliter la circulation de l'information et la représentativité, des Associations de parents témoignent de l'intérêt d'une fonction facultative, qu'ils conseillent vivement, celle de parent-relais. Sur le terrain, il apparaît que cette fonction a su trouver sa place dans de nombreuses écoles. Comment cela fonctionne-t-il ?

Au sein de chaque classe, le parent-relais est, comme son nom l'indique, le parent qui fait le lien entre les parents, l'enseignant et l'Association de parents.

¹ ▲ Nous attirons toutefois votre attention sur l'importance majeure de la protection de la vie privée. Nous vous invitons donc vivement à ne publier aucune photo d'enfant mais plutôt des photos « d'ambiance », et à ne donner aucun élément permettant d'identifier des enfants ou leurs familles. www.privacycommission.be/fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-0

Élu en début d'année scolaire pour un mandat d'un an, il va récolter les données de contact de chacun des parents de la classe² et assurer les communications qui concernent la vie de l'Association de parents et le quotidien de la classe. Il va être à l'écoute de chacun, sans entrer dans des considérations individuelles. Autrement dit, si un parent rencontre un problème avec l'enseignant par exemple, il n'appartient pas au parent relais d'intervenir. Il est en effet le porte-parole des situations collectives.

Quelle utilité ?

Le parent-relais est un excellent vecteur de communication. De par la nature même de sa fonction, il se fait l'écho de la vie de la classe de son enfant et donne donc une représentation claire de la situation quotidienne « sur le terrain ».

Il va permettre de faire remonter des informations ou des questions qui ne seraient peut-être pas parvenues jusqu'à l'Association de parents par un autre moyen. Ce qui permettra à celle-ci d'agir si nécessaire et d'assurer ainsi pleinement son rôle.

Charte ou pas charte ?

Il nous revient du terrain que certaines Associations de parents choisissent d'élaborer une charte pour aider les parents-relais dans leur mission. En général, elle définit la fonction, plus ou moins précisément, mais permet surtout de la baliser, pour éviter que les parents-relais ne soient débordés par des revendications individuelles.

A contrario, certains pourront trouver ce procédé « infantilisant », estimant que les parents-relais sont capables de comprendre par eux-mêmes les enjeux de leur mission sans avoir besoin d'un tel support.

Charte ou pas charte, l'essentiel est que la mission du parent-relais soit claire pour tout le monde.

² Dans le cadre du respect de la vie privée, nous devons obtenir l'autorisation explicite de chaque parent pour pouvoir le contacter. Il faut donc que ce soient eux qui choisissent de transmettre leurs coordonnées.

www.privacycommission.be/fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-0

SE MOBILISER, S'ORGANISER, INTERPELLER, C'EST DÉJÀ DEMAIN !

Il existe des sujets plus fédérateurs que d'autres. Comme chaque école est différente, les préoccupations majeures des uns ne seront pas forcément celles des autres. Même si, d'une manière générale, à la FAPEO, nous rencontrons auprès de nos Associations de parents des sujets récurrents. En vedette : l'état des toilettes, l'accueil extrascolaire et la cantine, par exemple, mais aussi la pénurie de place dans les écoles, le manque d'établissement, l'absentéisme et le non remplacement des profs.

Nous évoquions plus haut le rôle du parent-relais auquel il n'appartient pas de s'immiscer dans un litige d'ordre individuel. Cependant, il arrive que des cas individuels permettent de mettre sous la loupe un enjeu collectif : par exemple, au-delà de plaintes concernant les punitions de Mme X, c'est peut-être une réflexion plus large sur le sens des punitions et la gestion des relations entre élèves qui peut être menée. Il est donc primordial d'être à l'écoute de chaque parent et d'organiser cette écoute. Ce sont évidemment les questions communes qui vont pousser les parents à se mobiliser ensemble. Ce qui motive les Associations de parents qui organisent la fonction de parent-relais, c'est de donner la parole à tous, de rassembler les parents autour de sujets fédérateurs, de transformer la parole individuelle en parole collective s'il y a lieu. Difficile en effet de porter la voix de tous les parents, s'ils sont trop nombreux à rester silencieux.

BIBLIOGRAPHIE

Circulaire n°4809 du 24/04/2014 Conseil de participation – Article 69 du décret « Missions » du 24 juillet 1997 www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39269_000.pdf

COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, « Nouveau règlement sur la protection des données (RGPD) », *Commission de la protection de la vie privée*
www.privacycommission.be/fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-0

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « L'organisation générale de l'enseignement », *Fédération Wallonie-Bruxelles* www.enseignement.be/index.php?page=25568

LACROIX J., « La participation parentale collective à l'école : comment ça se passe ailleurs ? », La FAPEO, 2015
www.fapeo.be/wp-content/uploads/2015/12/13-15-La-participation-parentale-collective-en-2015.pdf